

## Charline Delporte : « Le statut des Témoins de Jéhovah ne change pas ! »

samedi 30.07.2011, 05:19- C. L.



Charline Delporte, de l'ADFI : les Témoins de Jéhovah «Ce n'est pas une religion.» PH. ARCHIVES « LA VOIX »

À la tête de l'Association régionale de défense des familles et de l'individu (ADFI), Charline Delporte a elle aussi une bible : le code des impôts. ...

Elle estime que la décision du 30 juin est « un non-événement » : la Commission européenne des droits de l'homme (CEDH) vient de désavouer le fisc français, qui soumettait les Témoins de Jéhovah à un redressement fiscal sur les donations de 57,5 millions

d'euros. Charline Delporte explique : « Cette décision ne confère pas un statut de religion aux Témoins de Jéhovah. Ils n'ont obtenu qu'une réduction fiscale pour leurs salles de culte ! »

### Pouvoir

La présidente de l'association, où 30 % des victimes reçues sont liées aux Témoins de Jéhovah, « ne renonce pas à (son)combat contre cette escroquerie intellectuelle et ses dérives sectaires ». Elle a interpellé les élus du Douaisis accueillant le rassemblement : « Mes courriers sont restés lettre morte. Au nom de l'argent, on laisse faire. Les Témoins de Jéhovah en profitent pour démontrer leur pouvoir au grand public. » Mais la militante anti-secte est « confiante » : « L'État a deux mois pour faire appel de la décision de la CEDH.

Sinon, ce serait la porte ouverte à tous ces mouvements internationaux, comme les Scientologues... »